



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Extension de la prime Ségur à l'ensemble des travailleurs du milieu médical

Question écrite n° 2599

Texte de la question

M. Grégoire de Fournas attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les travailleurs du milieu médical ne bénéficiant pas de la prime Ségur. La crise sanitaire a mis en lumière, une fois de plus, la difficulté des conditions de travail du personnel soignant. Face à cette situation inédite, le Gouvernement a décidé de prendre enfin des dispositions en faveur de leur rémunération. C'est ainsi que la prime Ségur d'un montant de 183 euros net mensuel a été instaurée. Malheureusement, cette prime exclut encore, malgré la publication de décrets successifs, toute une partie des travailleurs du secteur médical et médico-social. Ces travailleurs sont ceux du secteur privé et associatif, mais aussi ceux exerçant dans la partie administrative des établissements de santé. Ces travailleurs continuent pourtant de subir chaque jour les conséquences de la crise sanitaire ainsi que la situation inquiétante du fonctionnement du système de santé français : manque de moyens humains et matériels, qui engendre des emplois du temps surchargés pour les soignants et pour l'ensemble du personnel qui contribuent à faire vivre les établissements de santé, à savoir les métiers administratifs, logistiques et techniques, agents d'entretien mais aussi les membres d'associations comme les aides à domicile qui se déplacent chaque jour auprès des plus fragiles. Chacun de ces travailleurs contribue à son niveau au fonctionnement du système de santé et à l'accueil ou la prise en charge des malades et des personnes âgées. Cette absence de reconnaissance des efforts fournis est particulièrement injustifiée. Il lui demande quand interviendra enfin l'extension des dispositions prévues dans le Ségur de la santé à toutes les personnes travaillant dans les secteurs médicaux et médico-sociaux, qu'ils exercent dans les milieux privés, publics ou associatifs.

Texte de la réponse

La question de la revalorisation des métiers du secteur médico-social est une des priorités du Gouvernement, pleinement mobilisé sur les enjeux d'attractivité du secteur. L'Etat, aux côtés des départements, a pris d'ores et déjà des décisions historiques en augmentant de 4 milliards d'euros les rémunérations des professionnels du secteur social et médico-social. Au total, ce sont près de 700 000 salariés qui ont bénéficié d'une revalorisation de 183 € net mensuels, dont 500 000 environ au titre du Ségur et de la mission dite Laforcade et 200 000 suite aux annonces de la conférence des métiers du 18 février. Pour autant, il nous faut poursuivre nos actions à destination de l'ensemble des professionnels, dont chacun et chacune contribue à la qualité de l'accompagnement. C'est pourquoi le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées a annoncé l'élargissement des mesures de revalorisation salariale prises cet été dans la fonction publique à l'ensemble des salariés du secteur social et médico-social, soit un effort d'1 milliard d'euros de l'Etat et des départements. Les fédérations sont à pied d'œuvre pour ouvrir les négociations nécessaires à l'application de cette mesure, application qui sera rétroactive au 1er juillet 2022. Au-delà de cette décision, un travail est en cours pour arriver, aux côtés des représentants des employeurs et des salariés, à la construction d'une convention collective unique pour le secteur social et médico-social. C'est la condition d'une revalorisation durable des parcours professionnels de l'ensemble des personnels du secteur, y compris techniques et administratifs. L'Etat et l'association des départements de France ont annoncé le 18 février 2022 qu'ils sont prêts

à mobiliser 500 M€ pour faire aboutir ces travaux. Il ne s'agit bien sûr pas que d'une question de moyens, mais aussi de reconnaissance, de valorisation et de regard que la société porte sur ce qui fait sens. L'attractivité du secteur passe aussi par une transformation profonde des parcours professionnels et des voies d'accès aux métiers sociaux et médico-sociaux. Afin d'attirer tous les talents et de valoriser l'expérience acquise, une réforme profonde des dispositifs de validation des acquis de l'expérience a été engagée, et le développement de l'apprentissage est massivement soutenu. Les formations initiales et continues sont adaptées pour répondre aux évolutions des métiers, et les acteurs du service public de l'emploi mobilisés pour permettre l'orientation et les reconversions des demandeurs d'emploi. C'est l'ensemble de cette politique qui doit permettre de reconnaître la pleine valeur des professionnels mobilisés chaque jour aux côtés de nos concitoyens les plus vulnérables.

Données clés

Auteur : [M. Grégoire de Fournas](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2599

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4847

Réponse publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6516